

DEC131240DAJ

Décision donnant délégation de signature à M. Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources

LE PRESIDENT,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 8 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses article 10 et 38 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier INGLEBERT aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

Vu la note du 28 février 2013 du ministre de l'économie et des finances, du ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et du ministre délégué chargé du budget ;

Vu la note du 14 mars 2013 de l'Agent comptable principal du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à M. Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous les actes relatifs à la réquisition de l'Agent comptable principal du CNRS pour procéder au paiement de la rémunération des agents dans le cadre de la transformation des contrats de travail à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, **5 – AVR. 2013**


Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13